

HONORAIRES DE L'EXPERTISE INGENIERIE MECANIQUE (E.1.1 ; E.7.4)

Ma taxation est toujours calculée sur le même principe, mais prend en considération au départ la valeur du préjudice.

Ensuite j'applique le barème suivant :

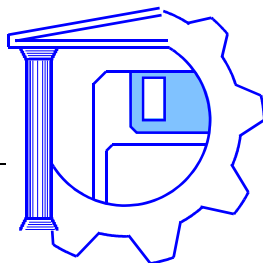
- **Honoraire étude : 110,00 euros HT de l'heure**

L'étude comprend :

- Lecture de l'ordonnance,
 - Lecture de la mission et des pièces transmises
 - Dans le cas d'une machine compréhension du fonctionnement et de ses annexes, automatismes, informatique de commande, etc.
 - Recherche de la méthode de résolution des problèmes posés dans la mission :
 - ✓ Soit une approche théorique par calculs faits à la main,
 - ✓ Soit une approche par modélisation et utilisation de logiciels de calculs.
 - ✓ Recherche pour la rédaction des :
 - ✓ Notes de synthèse
 - ✓ Réponses aux dires
- **Honoraire rédaction : 90,00 euros HT de l'heure (environ 5 minutes pour la rédaction d'une page sauf modélisation comptée au temps réel)**

La rédaction comprend :

- Les notes de synthèse,
- Les réponses aux dires
- Le rapport



- **Honoraire accédit : 90,00 euros HT de l'heure**

Il s'agit du temps réel passé en réunion d'expertise

- **Honoraire déplacement :**

Beaucoup plus complexe puisque le taux n'est pas le même en au pénal qu'au civil :

- ✓ **Au pénal :**
 - ✓ **0,32 euro HT** du kilomètre
 - ✓ **45,00 euros HT** par heure de déplacement.
- ✓ **Au civil :**
 - ✓ **1,23 euro HT** du kilomètre sans rien ajouter ni pour le déplacement ni pour les repas

- **Page dactylo :**

- 7,17 euros la page pour les notes de synthèse, les réponses aux dire, les rapports.

- **Autre courrier :**

- Toutes les lettres, convocation, complément d'honoraires, prorogation de délai, etc. sont **5,95 euros HT**.

Naturellement il faut ajouter les frais d'affranchissement, de photocopies, de téléphone, de laboratoire, etc.